

**RÉSOLUTION N° 509**

**ATTRIBUTION DU TITRE DE MEMBRE HONORAIRE DU PERSONNEL**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.549(09), « Proposition d'attribution du titre de membre honoraire du personnel »;

CONSIDÉRANT :

Que Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casas Bernadá, Mariano Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Villanueva Tavares ont consacré une grande partie de leur vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel ils ont occupé des postes importants qu'ils ont exercés avec beaucoup de succès, de dévouement et de compétence;

Que Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casas Bernadá, Mariano Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Villanueva Tavares remplissent toutes les conditions établies à l'article 16 du Règlement de la Direction générale pour recevoir le titre de « membre honoraire du personnel »;

Que, en vertu de l'article 16 du Règlement de la Direction général, il revient au Comité exécutif de décerner le titre de « membre honoraire du personnel »,

DÉCIDE :

De conférer le titre de « membre honoraire du personnel » de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives associés à ce titre, à Messieurs Enrique Alarcón Millán, Jorge Ardila Vásquez, Roberto Casas Bernadá, Mariano Olazábal Balcázar, Sergio Sepúlveda Silva et Guillermo Villanueva Tavares.